

VILLE DE COURRIERESDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **M. Christophe PILCH**, Maire, en suite de convocations en date du 30 novembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la commune.

Etaient présents : C. PILCH, B. MONTURY, F. THIBERVILLE, P. FROGET, D. JARRY, F. THERET, D. BLOCQUET, B. DAF, M. FANION, C. MEHAIGNERY, A. LE ROUX, D. DROISSART, Patrick ROUSSEAU, E. HAURIEZ, P. COGET, B. LEFEBVRE, S. CORROYEZ, R. BARRE, A.C LELEU, O. VERGNAUD, M. DESPREZ, R. LUCAS, P. MANIER, C. LESAGE, M. PRODEO, E. LAMBERT, E. LE TORIELLEC, Patricia ROUSSEAU, J.M LHERNOULD.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration : D. IANONNE – M. OULD RABAH – P. PICHONNIER – G. PAILLART

Formant la majorité des Conseillers Municipaux en exercice, lesquels sont au nombre de 33

E. LE TORIELLEC a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE (22/97) :

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois de la commune en y apportant les modifications suivantes :

- Création :

- ✓ 1 poste de Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- ✓ 6 postes d'agent de maîtrise principal 4 à temps complet et 2 à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires
- ✓ 2 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ 1 poste de rédacteur à temps complet
- ✓ 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ 2 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe 1 à temps complet et 1 à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

ADOpte le tableau des emplois de la commune comme suit :

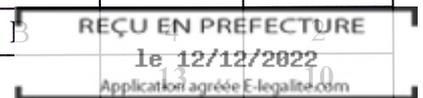
REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202507-20221207-22120797-DE

Grades ou emplois	Catégorie	Postes Créés	Postes pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS			
Directeur Général des Services des communes de 10 à 20 000 hab	A	1	1
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1
EMPLOIS SPECIFIQUES			
Collaborateur de cabinet	A	1	1
TOTAL EMPLOIS SPECIFIQUES		1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché hors classe	A	1	0
Attaché Principal	A	1	1
Attaché	A	4	4
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	7	5
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	8	6
Rédacteur	B	2	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	14	13
Adjoint Administratif principal de 2ème Classe	C	2	1
Adjoint Administratif	C	3	3
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		42	34
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1
Technicien Principal de 2ème classe	B	3	1
Agent de Maîtrise principal	C	20	14
Agent de Maîtrise	C	30	25
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	16	15
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	20	15
Adjoint technique	C	14	12
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		104	83
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Puéricultrice hors classe	A	1	0
Puéricultrice	A	1	1
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	C	9	9
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		11	10
FILIERE SOCIALE			
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	3	2
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	3	1
TOTAL FILIERE SOCIALE		6	3
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des APS Principal de 1ère Classe	B	7	7
Educateur des APS Principal de 2ème Classe	B	2	1
Educateur des APS	B		
TOTAL FILIERE SPORTIVE			



FILIERE ANIMATION			
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	B	3	3
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1
Animateur	B	4	3
Adjoint d'animation Principal de 1 ^{ère} classe	C	14	12
Adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	10	5
Adjoint d'animation	C	11	7
TOTAL FILIERE ANIMATION		43	31
FILIERE CULTURELLE			
Bibliothécaire Principal	A	1	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	B	2	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1
Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1
Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1
Adjoint du Patrimoine	C	1	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		9	7
FILIERE POLICE			
Chef de service de Police Municipale	B	1	1
Brigadier-Chef Principal	C	5	4
Gardien Brigadier	C	4	3
TOTAL FILIERE POLICE		10	8
TOTAL EFFECTIFS		240	188

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

Christophe PILCH.

Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202507-20221207-22120797-DE